

Edito site internet FRI

Date de publication : 15/10/2012

Résumé : Jocelyne Fehlmann

Comptabilité agricole 2011 : déductions fiscales ?

Nous invitons les personnes n'ayant pas encore de bouclage 2011 à le faire rapidement, afin d'être prêt avant le délai ultime du 31 octobre 2012 (JU) et afin de bien distinguer les informations concernant l'année passée et l'année en cours.

L'un des buts de notre fiduciaire est que l'agriculteur paie le moins d'impôts possible, sur une longue période, allant de la reprise à la remise. Pour cela, notre travail consiste à "lisser" chaque année le revenu imposable, seul moyen pour contrer la "progression fiscale", soit le taux d'imposition qui frappe d'environ 30% d'impôt le franc supplémentaire gagné. Comment ?

- Tenir une comptabilité comprenant toutes les opérations de l'exploitation agricole et autres activités annexes. Le bon revenu de l'année de la vente de bois ou d'un emploi, pourra être compensé par un amortissement sur les machines.
- Lors de bas revenus, ne pas amortir les machines et bâtiments afin d'en conserver la valeur.
- Provisions : il est possible de répartir sur plusieurs années une lourde charge.
- Mais encore : provisions AVS, frais d'instruction des enfants au dehors, compte de prévoyance 3a (max. 20% du revenu imposable), caisse de prévoyance 2b, frais de maladie lorsqu'ils dépassent 5% du revenu, dons (à justifier dès 600.– par an), frais d'entretien des immeubles, frais de garde pour enfants (si attestation), créanciers (toutes les factures ayant rapport avec l'année 2011), mesures pour économie d'énergie dans un bâtiment existant, etc.
- En cas de haut revenu imposable, certaines de nos exploitations sont confrontées aux problèmes suivants : diminution des paiements directs, perte des bourses d'étude, absence de subsides maladie. Il est important de prendre des mesures d'optimisation fiscale durant l'année en cours. Contactez dans ce cas votre fiduciaire avant le 20 décembre pour l'année 2012, cela en vaut la peine !

Fiduciaire & Expertises, Olivier Boillat, FRI